JURY SECTORIEL DU PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE

PRIX DU MEILLEUR AGENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

1. Conditions de participation :

- Etre Agent administratif et technique, Fonctionnaire ou Agent de l'Etat, en service au Département Central ou dans les Services Extérieurs du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur ;
- Etre de nationalité ivoirienne :
- N'avoir jamais subi de sanctions disciplinaires.

2. Dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- La grille chiffrée du candidat, comportant une note pour chaque critère de sélection (une page), à renseigner par le responsable hiérarchique
- Une note de motivation du choix du candidat en relation avec les critères de sélection et relevant les qualités exceptionnelles ou les actes d'exception éventuellement posés par le candidat), signée par le responsable hiérarchique,
- Un Curriculum Vitae du candidat signé,
- La photocopie d'une pièce d'identité valide du candidat,
- La photocopie de la carte CMU du candidat,
- Le relevé d'identité bancaire du candidat.
- Deux photographies couleur (bonne netteté et bon contraste), l'une au format 3,5 cm x 4,5 cm et l'autre au format 13,0 cm x 18,0 cm,
- Une lettre de transmission du dossier de candidature signée par le responsable hiérarchique.